

**COMMUNE DE
GRANDVILLARD**



Bulletin d'information

numéro 78 – mars 2016



TABLE DES MATIERES

- I. Le mot de la Syndique
- II. Hommages :
 - à Madame la Syndique Marie-Claire Pharisa
 - à Monsieur Philippe Mercier
- III. Convocation à l'assemblée communale
- IV. Comptes 2015
- V. Ventes de terrains
- VI. Délégation de compétence au conseil communal : législature 2016-2021 (art. 10 al. 2 LCo)
- VII. Renouvellement du mandat de l'organe de révision
- VIII. Elections communales – législature 2016-2021
- IX. Réseau d'alimentation en eau potable
- X. Gestion des déchets
- XI. Réduction des primes d'assurance-maladie - Mémento (valable dès le 1er janvier 2016)
- XII. Le coin des sociétés
 - Société de tir de Bas-Intyamon
 - Chœur-Mixte de Grandvillard
 - Les Zygomatiques
- XIII. Divers
 - Samaritains – la section de l'Intyamon recrute
 - Foyer de jour « La Famille au Jardin »
 - Transports publics - cartes journalières
 - Vacances de Pâques et d'été 2016

Plan d'aménagement local – PAL – assemblée d'information

Heures d'ouverture du Bureau communal

Lundi	fermé
Mardi	14.00 h. – 17.00 h.
Mercredi	08.30 h. – 11.30 h.
Jeudi	14.00 h. – 17.00 h.
Vendredi	08.30 h. – 11.30 h.



I.

Chers habitants de Grandvillard,

Renouvellement ! Il s'agit du mot qui est sur toutes les lèvres à longueur de mois, d'années ou de périodes selon que l'on parle d'un contrat, d'une profession ou d'un mandat. Le plus souvent, il s'agit d'une consonance positive qui constitue une étape dans une progression.

Le conseil communal, dans sa formation 2011 – 2016, est arrivé au terme de sa mission au service de la population. J'ai eu l'honneur de présider cette organisation durant les cinq dernières années après avoir servi différents secteurs de la communauté dès 1998.

L'évolution a été le maître mot de ces longues années. Il est presque d'un autre temps de préciser que l'informatique à l'école a été installée, en avant-garde, en l'an 2000.

Pour faire un petit peu d'histoire contemporaine de notre village, je peux juste vous donner quelques informations.

En 1998, le village comptait 593 habitants et atteint aujourd'hui le nombre de 806. Afin d'envisager cette évolution, des aménagements ont été nécessaires. Un bâtiment édilitaire a été construit puis agrandi. Il abrite actuellement les pompiers, les secteurs forestier et édilitaire. L'école a été adaptée au nombre d'élèves ainsi qu'aux nouvelles méthodes d'enseignement. Le bâtiment administratif a été aménagé de façon à répondre au développement de ce secteur ainsi qu'aux normes en matière d'accueil des personnes à mobilité réduite, principalement au niveau des salles publiques.

Un nombre considérable de lois cantonales et fédérales a modifié la gestion communale. Par exemple, la loi sur la petite enfance qui a provoqué l'ouverture des garderies régionales, puis des crèches et de l'accueil familial de jour, celle sur l'enseignement, sur les constructions, sur la protection des eaux et j'en passe. Tous ces changements améliorent la qualité de vie de nos habitants tout en respectant le patrimoine.

Depuis 2011, le conseil communal a également engagé des investissements importants afin de remplir ses obligations en matière de services et de circulation. Le chantier du centre village, entrepris en 2013 pour se terminer en 2015, a été une des réalisations importantes de cette législature.

Le plan d'aménagement local est également un dossier brûlant qui arrive à son apogée et qui réglera les différentes zones de notre territoire tout en préservant le patrimoine bâti.

Plus concrètement, un quartier voit le jour afin de construire, sur des fonds communaux, plusieurs villas qui pourront accueillir de nouveaux habitants. Il s'agit, d'une part, de répondre aux souhaits de jeunes ménages et, d'autre part, de renflouer la caisse communale afin de permettre la poursuite du développement et de répondre aux défis qui attendent les nouveaux élus.

Toutes ces réalisations ont été effectuées dans le respect d'une enveloppe budgétaire acceptable. Les résultats financiers 2015, ainsi que la vente du terrain à bâtir communal permettront une saine gestion de la commune, tout en tenant compte des perspectives d'investissement au niveau régional.

Je me suis permise de faire un inventaire bien sommaire des diverses réalisations, mais je voudrais insister sur la satisfaction que j'ai pu éprouver durant toutes ces années et, principalement, durant cette dernière législature, à étudier et proposer des projets aux assemblées communales formées par vous tous, chers citoyennes et citoyens, et d'avoir votre approbation. Il s'agit d'un moteur très stimulant. Je tiens à vous en remercier vivement.

Je ne voudrais pas terminer cette période, sans adresser ma sincère reconnaissance à mes collègues du conseil communal pour leur sérieux, leurs compétences et leur disponibilité et, enfin, pour l'ambiance agréable qui a régné durant toutes les séances.

J'adresse également ma gratitude au personnel administratif qui s'adapte aux exigences de chacun et avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. Je joins à cette reconnaissance tous les acteurs de la vie villageoise, personnel forestier, enseignants, chauffeurs, concierges et bénévoles avec qui j'ai eu l'occasion de partager une plage de vie.

Je souhaite une fructueuse législature aux nouveaux élus.

Marie-Claire Pharisa, syndique

II.

HOMMAGES

A Madame la Syndique Marie-Claire Pharisa

Native de Grandvillard, habitant sa commune depuis sa naissance, à l'exception d'une brève infidélité passée à Bulle, mariée à Georges, jeune homme de la localité, Marie-Claire Pharisa s'est enracinée, avec bonheur, dans notre commune qu'elle apprécie comme beaucoup d'entre nous.

Active dans la vie collective, elle fut présidente de la Société d'intérêts villageois, gérante, puis présidente du comité de direction de la Caisse Raiffeisen locale. Elle mit aussi tout son talent à disposition du Syndicat de remaniement parcellaire Grandvillard-Estavannens, en assumant la fonction de secrétaire-caissière. Au niveau des sociétés locales, elle souffla, durant quelques années, dans le registre des barytons de la fanfare et s'adonna, tout comme son mari, à l'art de la gâchette au sein de la société de tir.

Sur le plan familial, elle éleva deux enfants, Cosette et Baptiste, et est l'heureuse grand-maman de quatre petits-enfants. Elle collabore encore aujourd'hui au développement de l'entreprise familiale, la Carrosserie Pharisa.

Marie-Claire a toujours défendu la cause féminine et l'égalité des chances. Dans ce contexte, en tant que jeune étudiante, elle fit partie de la première volée des filles de Grandvillard à fréquenter l'école secondaire de Bulle. Aussi, n'est-elle pas devenue, en 2011, la première dame de notre village !

C'est le 1^{er} mars 1998 qu'elle est élue, pour la première fois, au conseil communal. Elle reprend le dicastère "Ecoles - Affaire sociales - Santé publique - Ordre public". En 2004, elle assume la responsabilité du dicastère des finances. C'est tout naturellement, au vu de son expérience dans les divers dossiers, qu'elle est nommée Syndique, en avril 2011.

Dans la gestion des activités nombreuses et variées d'une commune, Marie-Claire a toujours fait preuve d'efficacité et de vigilance. L'étude de ses dossiers est approfondie ; elle relève les défis avec élan et cherche des solutions aux problèmes posés. Elle prend ses décisions avec fiabilité et collégialité. Très vite, elle est reconnue et acceptée dans son rôle de syndique, tant par ses collègues du conseil, que par le personnel communal et par la population grandvillardine.

De par sa fonction de responsable des finances, elle est liée et impliquée dans la majorité des dossiers que le conseil traite. Stricte et rigoureuse dans le respect du budget, des solutions, voire des consensus, doivent, parfois, être trouvés afin de ne pas dépasser l'enveloppe financière à disposition. Il est réjouissant de relever que, malgré de grandes, nécessaires et coûteuses réalisations, la santé financière de notre commune est satisfaisante.

S'il est un des dossiers qui ne lui laissera pas un souvenir lumineux, c'est bien celui de la fusion manquée avec nos communes voisines, en 2003.

Au terme de cette petite rétrospective, je tiens à relever l'engagement exemplaire de notre Syndique. Durant ses dix-huit années de conseil communal - représentant environ huit cent cinquante séances et trois mille deux cents heures de vacations - elle a fait bénéficier notre commune de sa grande disponibilité, de son talent et de ses compétences reconnues. Aussi, elle a contribué, de belle manière, au développement harmonieux de notre cher village.

Au nom du conseil communal et de toute la population, je tiens à lui adresser toute ma reconnaissance et à lui souhaiter une heureuse retraite politique. Enfin, elle pourra profiter pleinement du temps libre bientôt à disposition pour elle et sa famille.

Au nom du conseil communal
Daniel Raboud, vice-syndic



A Monsieur Philippe Mercier, conseiller communal

En 2011, M. Philippe Mercier a été élu au sein du conseil communal.

Sa profession de médecin a, de manière naturelle, amené ses collègues à lui confier le dicastère de la santé, notamment la médecine scolaire, ainsi que des affaires sociales, de l'ordre public.

Monsieur Mercier est l'auteur et le réalisateur de l'installation d'un défibrillateur et de la mise en réseau de son fonctionnement.

Il a également assumé la responsabilité de l'accueil des enfants en âge préscolaire, ainsi que supervisé la branche du tourisme.

Dans le cadre de ses attributions, Monsieur Mercier a représenté la commune et s'est impliqué dans les organisations régionales. Il s'agit de domaines en mouvement, dont l'étude des dossiers et des nouvelles prescriptions sont monnaie courante.

Malgré une activité professionnelle intense, de nombreuses soirées ont été vouées à défendre les intérêts communaux au sein de la région. Son appartenance à diverses commissions : Séniors+, ARG et PNR, entre autres, a été bénéfique pour notre commune.

Au terme de ces cinq ans, nous tenons à le remercier vivement de son dévouement et de son excellente collaboration.

Au nom du conseil communal, je te souhaite, si ce n'est une agréable retraite, tout au moins de profiter du temps disponible pour un peu de repos bien mérité.

Marie-Claire Pharisa, syndique

III.

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 13 avril 2016, à 20.00 heures,
à la Salle communale, à Grandvillard**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2015

(il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet)

2. Comptes 2015 (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)

2.1. Compte de fonctionnement

- a) rapport de l'organe de révision
- b) préavis de la commission financière
- c) approbation

2.2. Compte des investissements

- a) rapport de l'organe de révision
- b) préavis de la commission financière
- c) approbation

3. Ventes de terrains

4. Délégation de compétence au conseil communal – législature 2016-2021

(art. 10 al. 2 LCo)

5. Renouvellement du mandat de l'organe de révision

6. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL

IV.

Comptes 2015

En application des articles 10 litt. b) et 95 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes ainsi que des articles 55 et 56 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de ladite loi, les comptes 2015 ont été contrôlés par l'organe de révision et présentés à la commission financière. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée communale du 13 avril 2016.

Vous trouverez, ci-après, un résumé du bilan et des comptes précités.

Commune de Grandvillard

BILAN 2015

Date 03.03.2016 /Page 1

	Solde au	Mouvements		Solde au
	31.12.2014	Augmentation	Diminution	31.12.2015
1 Actif	5'412'092.21		17'803.43	5'394'288.78
10 Disponibilités	152'123.66		17'675.25	134'448.41
11 Avoirs	559'924.36	185'084.98		745'009.34
12 Placements	553'687.25	178'442.90		732'130.15
13 Transitoire	175'829.74	93'965.39		269'795.13
14 Investissements	3'653'520.20		448'621.45	3'204'898.75
15 Prêts et participations permanentes	317'007.00		9'000.00	308'007.00
2 Passif	5'412'092.21		34'978.63	5'377'113.58
20 Engagements courants	-3'579.65	291'644.80		288'065.15
22 Dettes à moyen et long terme	4'080'213.15		114'271.03	3'965'942.12
25 Passifs transitoires	314'982.40		212'355.50	102'626.90
28 Réserves	72'315.00	3.10		72'318.10
29 Fortune nette	948'161.31			948'161.31
Total des actifs	5'412'092.21		17'803.43	5'394'288.78
Total des passifs	5'412'092.21		34'978.63	5'377'113.58
Excédent des actifs				17'175.20

Commune de Grandvillard		COM P T E 2015				Date 03.03.2016 /Page 1	
Comptes de fonctionnement (par départements)		Compte 2015		Budget 2015		Compte 2014	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
0	ADMINISTRATION	521'280.33	221'276.60	512'670	193'500	476'962.05	182'132.90
1	ORDRE PUBLIC	117'447.60	125'970.30	55'159	58'000	85'638.15	98'067.80
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'144'779.65	292'722.15	1'214'100	346'030	1'186'720.70	327'390.55
3	CULTURE ET LOISIRS	123'299.90	2'386.70	117'685	180	121'419.95	232.70
4	SANTE	248'835.00	1'686.85	244'780	8'000	238'616.80	2'297.55
5	AFFAIRES SOCIALES	461'613.55	5'776.75	420'401	6'000	418'071.90	6'700.60
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	222'647.30	59'588.50	235'368	62'100	199'143.75	50'520.20
7	PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	392'901.55	319'051.55	390'595	314'080	411'468.05	337'546.60
8	ECONOMIE	501'236.40	538'910.21	414'952	423'000	373'025.75	408'983.18
9	FINANCES ET IMPOTS	1'216'265.60	3'400'112.47	521'915	2'705'705	783'654.89	2'898'023.93
	Charges totales	4'950'306.88	4'967'482.08	4'127'625		4'294'721.99	
	Revenus totaux				4'116'595		4'311'896.01
	Excédent de dépenses				11'030		
	Excédent de revenus	17'175.20				17'174.02	

Dans ce bulletin, vous pouvez consulter le bilan ainsi que les totaux des comptes de fonctionnement comparés au budget et aux comptes 2014. Toutefois, nous tenons à vous donner quelques explications complémentaires.

Enseignement et formation

Compte tenu du nombre d'élèves, principalement, dans les classes enfantines, trois locaux sont utilisés à l'école de Grandvillard. Lors des travaux de réfection, en 2003, une classe du 2^{ème} étage était destinée à l'école maternelle privée. Actuellement, elle est utilisée pour l'école obligatoire et ne répond pas aux exigences en la matière. L'agrandissement est possible en réunissant à cette salle un local adjacent. Ces travaux seront effectués durant l'été 2016. Toutefois, tenant compte du résultat de l'exercice 2015, le coût de ceux-là, qui sont de l'ordre de Fr. 15'000.00, a été provisionné sur les comptes 2015.

Santé et Affaires sociales

Dans l'ensemble, les coûts des chapitres « Santé » et « Affaires sociales » qui découlent de budgets cantonaux ou régionaux ont été respectés.

Transports et communications

Afin de répondre aux exigences et de diminuer la consommation d'énergie, le réseau d'éclairage public est, dans sa grande majorité, muni de lampes « LED ». Les quartiers relativement récents sont équipés de lampes au « Sodium » également conformes à la législation.

La signalisation routière doit être également renouvelée afin de se conformer à la législation en vigueur. Les panneaux ne sont plus conformes en matière de dimensionnement et de visibilité. Cette modification interviendra durant l'année 2016, mais le financement, de l'ordre de Fr. 10'000.00, est également provisionné en 2015 en raison du résultat financier.

Approvisionnement en eau

Cette année encore, les taxes perçues couvrent le coût de ce chapitre. Toutefois, les charges d'investissement du centre-village ne sont pas incluses en 2015.

Protection des eaux

Comme le chapitre précédent, la protection des eaux doit s'autofinancer. Un amortissement supplémentaire de Fr. 34'085.90 permettra, à l'avenir, de couvrir les charges liées aux derniers travaux.

Forêts communales

L'excédent de revenu de la forêt est de l'ordre de Fr. 32'000.00. Nous bénéficions, à nouveau, du subventionnement d'un projet sylvicole pour le secteur Bas-Intyamon – Grandvillard.

Impôts

Le total des produits s'élève à Fr. 2'675'283.03, soit une augmentation de Fr. 640'000.00 par rapport au budget. Ce montant s'explique, en majeure partie, par une adaptation des revenus d'impôts des années précédentes, ainsi qu'une estimation prudente lors de l'élaboration du budget.

Bâtiment administratif

Dans ce chapitre, il a également été provisionné un montant de Fr. 5'000.00 pour une étude énergétique du bâtiment avant de prévoir un entretien plus global.

Bâtiment des Auges

Le chauffage de ce bâtiment a subi également une réfection suite à une panne intervenue durant l'automne 2015. Il a aussi été nécessaire de remplacer des couvercles en fonte liés au bâtiment. Le montant du coût d'entretien représente Fr. 14'238.35.

Amortissements

Les amortissements obligatoires totalisent un montant de Fr. 207'642.75 et les amortissements supplémentaires le montant de Fr. 704'085.90, dont Fr. 34'085.90 pour le compte de la protection des eaux.



Vous trouverez, ci-après, le compte détaillé des investissements de l'année 2015.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2015

Compte	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée communale du	Crédit voté	Charges 2015	Produits 2015	Coût final des investissements	Total intermédiaire des investissements en cours
6	Routes communales et génie civil						
620.501.08	Assainissement routier centre village, travaux 2015	17.04.2013	1'135'200.00	553'618.80		1'280'461.25	
620.501.09	Réfection partielle rtes Cascades, Lières, Praz	15.04.2015	72'000.00	72'000.00		72'000.00	
620.631.00	Particip. de tiers aux frais du centre village				100.00	-10'783.60	
620.669.00	Parrainage pour communes de montagne				86'000.00	-144'414.00	
700	Approvisionnement en eau						
700.501.00	Assainissement réservoir et captage	03.12.2014	22'000.00	33'947.70		33'947.70	
700.501.04	Assainissement conduites d'eau potable centre village, travaux 2015	17.04.2013	396'000.00	126'216.50		488'589.75	
700.610.00	Taxe des raccordements				3'200.00		
700.661.00	Subvention ECAB				71'863.60	-71'863.60	
700.669.00	Parrainage pour communes de montagne				30'000.00	-52'470.00	
710	Protection des eaux						
710.501.01	Assainissement conduites EU centre village, travaux 2015	17.04.2013	1'108'800.00	116'186.50		848'953.15	
710.610.00	Taxes de raccordement				24'512.50		
710.611.00	Rétrocession TVA				21'130.30	-60'131.20	
710.631.00	Particip. de tiers aux frais du centre village				-	-1'300.00	
710.669.00	Parrainage pour communes de montagne				84'000.00	-146'916.00	

750	Correction des eaux et endiguements				
750.501.02	Intempéries 2014	03.12.2014	75'000.00	42'487.50	50'086.70
750.510.03	Intempéries 2015			33'941.50	33'941.50
750.660.00	Subvent. fédérales 35% - solde sur travaux 2015 et antérieurs			24'551.35	
750.661.00	Subvent. cantonales 32% - solde sur travaux 2015 et antérieurs			22'446.95	
760	Lutte contre la pollution de l'environn.				
760.500.00	Investigation des sites pollués			20'828.60	20'828.60
790	Aménagement du territoire				
790.501.01	PAD Pra-de-Neirivue – honoraires d'urbaniste	17.04.2013	40'000.00	8'533.10	36'476.95
943	Chalets et alpages				
943.500.00	Frais de vente alpages			9'720.00	
943.501.01	Réfection accès alpage des Tservettes + citerne Lévanchy / en cours	03.12.2014	90'000.00	21'502.80	25'337.25
943.600.01	Vente Chalet Neuf et Chalet Blanc			175'000.00	-175'000.00
943.661.03	Subvention cantonale réfection accès			13'000.00	-13'000.00
945	Divers – autres immeubles				
945.501.00	Aménagement zone à bâtir Saudillet	15.04.2015	500'000.00	46'074.00	-46'074.00
945.600.00	Ventes de terrain à bâtir			50'000.00	-50'000.00
	Totaux			1'085'057.00	605'804.70
	Excédent de dépenses				479'252.30

Comme le chantier « centre-village » a été réalisé sur trois ans, nous vous présentons, ci-dessous, le décompte final.

Lors de la demande de crédit, il avait été prévu des fonds propres pour un montant total de Fr. 1'180'000.00, dont Fr. 450'000.00 provenant de la vente des parcelles du Saudillet.

La procédure de mise à l'enquête du quartier a pris un certain retard et la vente des parcelles s'effectuera en 2016. Le montant versé par l'association « Patenschaft » ainsi qu'une part plus importante prélevée sur la vente de gravier ont permis de constituer les fonds propres.

	Dépenses votées par l'assemblée	Coût final
Routes	Fr. 1'135'200.00	Fr. 1'268'461.25
Eaux usées	Fr. 1'108'800.00	Fr. 848'953.15
Eau potable	Fr. 396'000.00	Fr. 416'726.15
TOTAUX	Fr. 2'640'000.00	Fr. 2'534'140.55

Financement

	Fonds propres	Emprunts
Ventes de terrains aux Auges	Fr. 477'200.00	
Dons : Patenschaft	Fr. 349'800.00	
Vente de gravier	Fr. 480'000.00	
Récupération TVA sur EU	Fr. 60'131.20	
Fonds propres provenant du compte de fonctionnement	Fr. 32'009.35	
		Fr. 1'135'000.00
TOTAL FONDS PROPRES	Fr. 1'455'877.65	

Charges financières dès 2016

Chapitres	Dettes	Intérêts	Amortiss. 4%	Charge totale
Routes	567'500.00	6'336.25	22'700.00	29'036.25
Eaux usées	374'550.00	4'181.95	14'982.00	19'163.95
Eau potable	192'950.00	2'154.30	7'718.00	9'872.30
TOTAUX	1'135'000.00	12'672.50	45'400.00	58'072.50



V.

Ventes de terrains

A. Immeuble numéro 4516

Parcelles de terrain à bâtir du « Saudillet »

Le 15 avril 2015, l'assemblée a délégué la compétence au conseil communal de vendre, de gré à gré, les parcelles formées de la division de l'immeuble de base numéro 4516, propriété de la commune, entre **un prix minimal de 180 fr. le m² et un prix maximal de 220 fr. le m².**

Cette délégation de compétence expirera à la fin de la législature. Dès lors, l'assemblée qui se réunira le 13 avril 2016 sera appelée à la renouveler, en faveur du conseil communal recomposé, aux mêmes conditions quant au mode de vente et au prix.

B. Terrains en bordure de cours d'eau

Lors du réabornement qui a eu lieu sur son territoire durant le 1^{er} semestre 2015, la commune, comme tout propriétaire, a prévu d'ajuster les limites de propriété ainsi que les servitudes en fonction des discussions avec le représentant du Registre foncier.

Par conséquent, le conseil soumettra à l'assemblée des opérations de vente de surfaces de terrain situées en bordure de cours d'eau.

Il proposera que ces transferts de propriété aient lieu entre **60 et 80 fr. le m².**

Aussi, l'assemblée sera invitée à déléguer au conseil communal la compétence d'exécuter ces opérations immobilières. Ladite délégation de compétence expirera à la fin de la législature, soit le 16 avril prochain. Il sera proposé de la renouveler en faveur du nouveau conseil communal pour la législature 2016-2021, aux mêmes conditions.



VI.

Délégation de compétence au conseil communal

Législature 2016-2021

(art. 10 al. 2 LCo)

L'article 10 al. 2 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes prévoit que :

« L'assemblée communale peut déléguer au conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'alinéa 1 let. g à j dans les limites qu'elle fixe. La délégation de compétence expire à la fin de la législature ».

Ces opérations sont les suivantes :

- "g) elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;
- h) elle décide des cautionnements et des sûretés analogues, à l'exception des garanties fournies à titre d'assistance ;
- i) elle décide des prêts et des participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;
- j) elle décide de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge".

Durant les précédentes législatures, l'assemblée a accordé à l'exécutif la compétence d'effectuer les opérations ci-dessus jusqu'à concurrence d'un montant de **20'000 fr. par cas**. En vue de la législature 2016-2021, elle sera invitée à se prononcer au sujet de son renouvellement, en faveur du nouveau conseil, pour le même montant, soit **20'000 fr. (par cas)**.

VII.

Renouvellement du mandat de l'organe de révision



Conformément aux articles 98 ss de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, l'assemblée communale du 17 avril 2013 a désigné, pour trois ans, la Fiduciaire Ruffieux S.A., à Bulle, en qualité d'organe de révision. Le mandat expirera lors de l'approbation des comptes annuels 2015.

La commission financière propose une reconduction dudit mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit pour **2016, 2017 et 2018**.

VIII. Elections communales – législature 2016-2021

Dimanche 28 février 2016, ont été élus en qualité de conseillers communaux, Madame et Messieurs :



- Suzanne Cosandey (nouvelle) ;
- Antoine Castella (nouveau) ;
- Jean-François Moura (sortant) ;
- Daniel Raboud (sortant) ;
- Alain Saudan (sortant).

MERCI aux élus qui ont accepté d'accorder du temps à la commune et, ainsi, de la faire bénéficier de leurs compétences et de leur expérience.

Ils seront assermentés le samedi 16 avril 2016. Le même jour, le nouveau conseil se reconstituera et répartira les dicastères entre ses membres.

Nos vives félicitations et nos meilleurs souhaits les accompagnent dans l'exercice de leurs fonctions.

IX. Réseau d'alimentation d'eau potable

En vertu de l'article 275d de l'ordonnance fédérale du 27 mars 2002 sur les denrées alimentaires : « *tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive* ».

Aussi, nous avons l'avantage de communiquer ce qui suit :

- **Qualité physico-chimique et microbiologique**
Les résultats des analyses effectuées sur les échantillons prélevés sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.
- **Dureté totale de l'eau**
La dureté totale de l'eau est de 21.7 degrés français.
- **Teneur en nitrate**
Cette teneur s'élève à 2 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.
- **Provenance de l'eau**
Source des Marais, Grandvillard.
- **Traitement**
L'eau n'est pas traitée.



XI.

Réduction des primes d'assurance-maladie Mémento (valable dès le 1^{er} janvier 2016)

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour l'année 2016, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP).

1. Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/ Divorcé(e) Veuf(ve) / Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.--	Fr. 53'900.--
1 enfant à charge	Fr. 57'400.--	Fr. 65'400.--
2 enfants à charge	Fr. 68'900.--	Fr. 76'900.--
3 enfants à charge	Fr. 80'400.--	Fr. 88'400.--
4 enfants à charge	Fr. 91'900.--	Fr. 99'900.--
5 enfants à charge	Fr. 103'400.--	Fr. 111'400.--
6 enfants à charge	Fr. 114'900.--	Fr. 122'900.--

2. Calcul du revenu déterminant


Contribuables assujettis à l'impôt ordinaire

Le revenu déterminant au sens de l'article 14 LALAMal est donné par le revenu annuel net de l'avis de taxation fiscale du canton de Fribourg (code 4.910) de la période fiscale qui précède de deux ans l'année pour laquelle le droit à la réduction des primes est examiné (année x – 2 ans), auquel sont ajoutés :

- a) pour le contribuable salarié ou rentier :
 - les primes et cotisations d'assurance (codes 4.110 à 4.140)
 - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.210)
 - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.310)
 - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.910)
- b) pour le contribuable indépendant :
 - les primes caisse-maladie et accidents (code 4.110)
 - les autres primes et cotisations (code 4.120)
 - le rachat d'années d'assurance (2^{ème} pilier, caisse de pension) pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.140)
 - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.210)
 - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.310)
 - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.910)

XII.

Le coin des sociétés



Les personnes astreintes voudront bien se munir, notamment de la convocation avec **les étiquettes autocollantes**, du livret de service, du livret de tir ou de performances militaires, d'une pièce d'identité, de leur arme avec trousse de nettoyage, de l'équipement de protection de l'ouïe.

Stand de Grandvillard

Tirs obligatoires

Les tirs obligatoires auront lieu au Stand de Grandvillard :

- le samedi 16 avril 2016 – 13.30 – 16.00 h.
- le samedi 25 juin 2016 – 13.30 – 16.00 h.

En 2016, sont astreints au tir obligatoire, les militaires qui ont accompli l'école de recrue en 2015 et jusqu'à la classe d'âge 1982.

Les militaires, libérés en 2016, ne sont plus astreints.

Licenciements en 2016 : sdt et sof 1982, ainsi que 1983 à 1986, pour autant que la durée totale des services obligatoires soit accomplie.

Les militaires qui assument leurs obligations durant le deuxième semestre ne seront libérés que l'année suivante ; ils sont donc astreints au tir 2016.

Tir en campagne

Venez nombreux au « Tir en campagne » qui aura lieu à Charmey les 21, 27, 28, 29 mai 2016.

Entraînements possibles au Stand de Grandvillard le jeudi et le samedi de la semaine précédente.



Concerts

Chœur mixte de Grandvillard

Direction : Nicolas Fragnière

&

Orchestre de chambre fribourgeois

Solistes : Joëlle Delley-Zhao, Soprano et Sibyl Zanganelli, Alto

Samedi 16 avril 2016 à 20.00 h. - Eglise de Grandvillard

Dimanche 17 avril 2016 à 17.00 - Eglise des Cordeliers, à Fribourg

Vivaldi

Gloria (RV 589)

Credo (RV 591)

Beatus vir (RV 598)

Réservation : la Billetterie à Bulle – 026 913 15 46 – www.labilletterie.ch

Adulte : Fr. 30.00

Enfant jusqu'à 12 ans : Fr. 10.00

VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 JUIN 2016

GRANDE SALLE ALBEUVE 20415



DIRECTION :

MARIE-FRANÇOISE HESSERLI

FÊTENT LEURS **20** ANS

RÉTROSPECTIVE EN CHANSONS

EN IMAGES ET EN SOUVENIRS !

SAMEDI 25 - CONCERT AVEC LA PARTICIPATION DES ANCIENS !

ENTRÉE LIBRE - COLLECTE

XIII. Divers

Samaritains – la section de l'Intyamon recrute



Être samaritain... Pourquoi pas ?

LA SECTION
DE L'INTYAMON RECRUTE !



En qualité de membre d'une section de samaritains, vous faites partie des spécialistes en premiers secours. Vos connaissances rendent service au quotidien, par exemple en cas d'accident de la route, du travail ou domestique. En outre, une grande place est accordée à la camaraderie et à la convivialité.

Vous pouvez aussi :

- profiter de formations appropriées
- participer aux exercices mensuels
- vivre des services sanitaires passionnants lors de manifestations
- collaborer aux collectes de sang
- collaborer avec les autorités et les services de sauvetage

Pour plus d'informations:

www.samaritains-intyamon.ch

Marie-Claire Borcard
Présidente
079 482 51 31

Deborah Vos
Monitrice
076 469 28 47

Foyer de jour « La Famille au Jardin »



LA FAMILLE AU JARDIN
DIE FAMILIE IM GARTEN

Foyer de Jour pour personnes atteintes de troubles de la mémoire de type Alzheimer.

À Römerswil 4, 1717 St-Ursen

Information
Tél. 026 321 20 13
E-mail: info@la-famille-au-jardin.ch
www.la-famille-au-jardin.ch

CCP 17-587461-8



Accueil de jour du lundi au vendredi
de 9h à 17h
et court-séjour en week end
du vendredi au dimanche,
2 fois par mois

Transports publics – cartes journalières « commune »



Réservation : par téléphone, tous les jours, de 10.00 h. à 10.50 h. et de 11.20 h. à 17.45 h. (tél. 026 928 44 45).

Vous pouvez accéder au Portail AGFlexi par le lien suivant : <http://www.sugar-cube.ch/home/fr>

Ce lien figure sur le site internet sous l'onglet « Services » - « Transports Publics ».

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamon, à Villars-sous-Mont**. Le prix est fixé à **43 fr.** par jour et par unité. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.



Vacances de Pâques et d'été 2016



Fermeture de l'administration

Pâques 2016

L'administration communale sera fermée la semaine après Pâques, soit du **lundi 28 mars au vendredi 1er avril 2016 inclus**.

Joyeuses Pâques !

Eté 2016

Les vacances du conseil communal et de l'administration sont fixées du **lundi 1^{er} août au lundi 15 août 2016 inclus**.

Pour l'établissement de cartes d'identité, nous vous recommandons de vous adresser au Bureau communal avant le **jeudi 28 juillet 2016**.

Vous avez aussi la faculté de vous présenter auprès du Service de la population et des migrants, à 1763 Granges-Paccot, Route d'Englisberg 11.



Conseil communal de Grandvillard

INVITATION

à l'intention des habitants
et des propriétaires fonciers de la Commune de Grandvillard

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

La révision générale du plan d'aménagement local a été mise à l'examen préalable de juillet 2014 à juillet 2015. Les différentes instances cantonales ont communiqué leurs exigences. Celles-là ont été prises en compte et intégrées au plan définitif en vue de sa mise à l'enquête publique.

Avant cette démarche, le conseil communal et le Bureau Archam et Partenaires SA, à Fribourg, urbaniste mandataire, organisent

**une assemblée d'information fixée au
mercredi 6 avril 2016, à 20.00 heures,
à la Salle communale – Rue Saint-Jacques 4**

A cette occasion, vous aurez la possibilité de prendre connaissance des plans et de poser des questions d'ordre général. Après cette séance, les membres du conseil communal et Monsieur Heinz Müller, urbaniste, seront à disposition pour répondre à toute autre question.

Le conseil communal